

Bordereau de signature

DEC2016_0171



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	03/11/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-11-03)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**SECTEUR MARCHES**

REF : RE

DEC2016_0771

DECISION

Objet : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N° 2016/059 « ACCÈS À LA BANQUE D'INFORMATION SUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES » AVEC LE CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE.

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment l'article 42-3°,

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 30-8°,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016 portant délégation de pouvoir au Maire, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

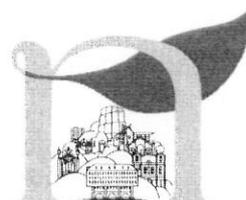
CONSIDÉRANT que l'actuelle convention avec le Centre Interdépartemental de Gestion (C.I.G) de la Petite Couronne relative à l'accès à la Banque d'Information sur le Personnel (B.I.P) des collectivités territoriales arrivera à terme au 31 décembre 2016 et qu'il convient d'en conclure une nouvelle afin de continuer à bénéficier de ce service,

CONSIDÉRANT que la prestation relève de la classe d'achat « SERVICES » et de la catégorie 10.03.01 « Accès en ligne banque de données juridiques relatives au statut de la fonction publique » dont la valeur ne dépasse pas 25.000 Euros H.T,

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est conclu avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne, sis 157 avenue Jean Lolive, 93698 PANTIN Cedex, un marché public de services n° 2016/059 « Accès à la Banque d'information sur le personnel des collectivités territoriales » pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021, et pour un montant de 595,00 Euros net de taxes pour l'année 2017. Ce montant pourra être modifié pour les années suivantes par délibération du conseil d'administration du C.I.G. ou en cas de changement du nombre d'agents (le tarif 2017 correspond à la tranche entre 251 et 500 agents).

Le règlement s'effectuera annuellement, terme à échoir, sur présentation de la facture.



Suite de la décision N°2016_

0171

Portant sur la conclusion du marché public n° 2016/058- Logitud Solutions « Maintenance matériel et logiciel »

ARTICLE 2 : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

ARTICLE 5 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 28 OCT. 2016

Le Maire,



Daniel VACHEZ



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 3 NOV. 2016
Affiché le	- 3 NOV. 2016
Notifié le	
Publié le	- 3 NOV. 2016

